



RECRUTEMENT DES DPIP :

Des petits fours il ne nous reste que les miettes...



Alors que la probation est au cœur des politiques pénales contemporaines, alors que les SPIP sont présentés comme un pilier de la prévention de la récidive, le gouvernement continue d'ignorer celles et ceux qui dirigent les services : les DPIP.

Des créations de postes largement insuffisantes !

Les chiffres sont sans appel :

- **100 postes** vacants au niveau national
- 70 départs entre 2023 et 2025
- 44 arrivées seulement

Le déficit structurel s'aggrave. Les organigrammes de référence eux-mêmes ne sont pas respectés. En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, cela signifie :

- Des services fragilisés
- Des directions à flux tendu
- Une surcharge chronique

Le budget 2026 de l'administration pénitentiaire est pourtant en hausse significative : +4,2 % en crédits de paiement, soit plus de 5,2 milliards d'euros, avec une progression concentrée sur les dépenses de personnel. Au total, près de 855 emplois supplémentaires sont budgétés pour l'administration pénitentiaire au titre de 2026.

Mais ...

- seulement 100 postes sont destinés à renforcer la filière insertion et probation, quand les SPIP sont au front sur toutes les politiques pénales.
- **et seulement 14 postes sont ouverts au concours DPIP** (8 externes, 6 internes), avec 2 autres réservés dans un cadre particulier et 1 voie contractuelle.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053448789>

On demande aux DPIP de piloter des équipes élargies, de gérer des charges exponentielles, de répondre aux urgences pénales... sans moyens humains à la hauteur.

Depuis la création du corps en 2005, les missions des DPIP n'ont cessé de s'alourdir : pilotage stratégique, encadrement pluridisciplinaire, déclinaison des politiques pénales, partenariats institutionnels, gestion RH complexe...

Et pourtant : Accès restreint au hors-classe, grilles indiciaires peu attractives, PSS figée depuis 2012, RIFSEEP inadapté...et on en passe.

Voilà la réalité de la « reconnaissance » ministérielle.

La probation s'est pourtant, à la seule force des professionnels, profondément transformée :

- Développement des alternatives à l'incarcération
- Accentuation des politiques de prévention de la récidive
- Suivi renforcé des publics à haut risque
- Multiplication des dispositifs partenariaux

Les SPIP sont devenus un maillon central de la chaîne pénale. Mais on ne pilote pas une politique publique ambitieuse avec des directions sous-dotées.

Un service sans direction stabilisée, c'est une perte de cohérence stratégique, une fragilisation des équipes, un risque accru en matière de sécurité publique, une perte d'attractivité pour toute la filière !

Ce n'est pas une fatalité.

C'est le résultat d'un choix politique : ne pas investir dans l'encadrement de la probation.

Le **SNEPAP-FSU Nouvelle Aquitaine** s'alarme des signalements faits par plusieurs DPIP de la région et demande que la DISP de Bordeaux vienne en soutien de ses agents en portant des revendications légitimes auprès de la DAP :

- Un plan pluriannuel massif de recrutement de DPIP
- La reconnaissance pleine et entière des DPIP comme personnel de direction
- Une refonte ambitieuse des grilles indiciaires
- Une remise à plat du RIFSEEP
- Des services supports structurés pour soulager les directions

Assez des réformes d'affichage ! La « fusée » promise n'a jamais décollé et les ajustements marginaux ne suffisent plus.

Reconnaître les DPIP, c'est reconnaître le rôle stratégique des SPIP, donner des moyens réels à la prévention de la récidive, investir dans la sécurité publique autrement que par le tout-carcéral.

Le **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** ne se contentera pas d'effets d'annonce et de poudre de perlimpinpin.

Des postes.

Un statut.

Une reconnaissance.

Maintenant !

Les représentants du SNEPAP-FSU Nouvelle Aquitaine